

**2. Valorisation des productions agricoles :**

2.1 – réalisation et/ou rénovation des industries de transformation des produits agricoles ;

2.2 – acquisition de matériels spécialisés au niveau de l'exploitation (triage, séchage, préstockage...).

**3. Commercialisation – Stockage – Conditionnement – exportation :**

3.1 – réalisation d'infrastructures de stockage (froid, silos et autres) ;

3.2 – réalisation d'infrastructures spécialisées pour la collecte et la réception des produits ;

3.3 – chaînes de triage et de conditionnement ;

3.4 - chaînes d'abattage et de découpe ;

3.5 – acquisition d'emballages pour les produits agricoles ;

3.6 – soutien à l'exportation (transport intérieur, frais de conditionnement et de stockage, primes...).

**4. Développement de l'irrigation agricole:**

4.1 – mobilisation des ressources hydriques : réhabilitation ou réalisations nouvelles (forage, puits, retenues collinaires; captages de sources, ouvrages de dérivation des eaux) ;

4.2 – amenée d'énergie électrique ;

4.3 – création d'infrastructures de stockages intermédiaires ( bassins d'accumulation...);

4.4 – équipements de pompage et d'irrigation ;

4.5 – aménagement des réseaux de distribution d'eau agricole.

**5. Protection et développement des patrimoines génétiques animal et végétal :**

5.1 – réhabilitation et / ou création d'infrastructures de conservation spécialisées ;

5.2 – création de pépinières ;

5.3 – réalisation d'infrastructures spécialisées pour la production de semences, plants et géniteurs ;

5.4 – primes à la production.

**6. Stocks de sécurité (produits agricoles, semences et plants) :**

6.1 – frais de gestion et de stockage ;

**7. Protection des revenus des agriculteurs :**

7.1 – subvention pour la prise en charge des différentiels induits par la fixation des prix de référence ;

7.2 – développement des activités agricoles complémentaires au niveau des exploitations pour la diversification et la garantie des sources de revenus.

**8. Soutien des prix des produits énergétiques utilisés en agriculture :**

8.1 – carburant (gaz oil) ;

8.2 – énergie électrique.

**9 . Bonification des taux d'intérêts des crédits agricoles et agro-alimentaires à court, moyen et long terme :**

(Crédits à court, moyen et long terme obtenus dans le cadre des programmes de développement du secteur agricole)

**9.1 – crédits d'investissements :**

9.1.1 – mise en valeur des terres :

9.1.1.1 – drainage et assainissement ;

9.1.1.2 – travaux de rotage et d'épierrage;

9.1.1.3 – mise en place de brise vents ;

9.1.1.4 – amendements ;

9.1.1.5 – retenues collinaires ;

9.1.1.6 – réseaux d'irrigation ;

9.1.1.7 – fonçage ou forage hydrauliques ;

9.1.2 – infrastructures de stockage sous froid positif ou négatif pour les produits agricoles ;

9.1.3 – construction et /ou rénovation de bâtiments d'exploitations (bâtiments d'élevage, magasins, hangars...);

9.1.4 – acquisition de matériels et petits outillages agricoles ;

9.1.5 – acquisition de matériels et d'équipements agricoles d'élevage et hydro-agricole ;

9.1.6 – acquisition et/ou rénovation d'équipements pour la transformation et la valorisation des produits agricoles ;

9.1.7 – achat de cheptels et géniteurs animaux ;